

police en matière d'environnement équivalait virtuellement à abdiquer ses responsabilités en ce domaine et à favoriser les disparités dans les mesures d'application au Canada.

Essentiellement, ce que le Conseil dit c'est que l'approche que nous avons adoptée en matière d'application est décevante et faiblarde parce que nous avons tendance à plier l'échine ou à faire preuve de timidité ou d'hésitation en demandant aux provinces d'agir pour nous ou en donnant l'impression d'agir à la place des provinces, ou même d'empiéter sur la compétence provinciale.

C'est là une question très sérieuse que le Conseil consultatif canadien de l'environnement a signalée. En terminant, le rapport estime que certaines tendances actuelles comme la délégation de pouvoirs administratifs aux autorités provinciales et la crainte excessive de conflits fédéraux-provinciaux ont un effet négatif sur l'exercice de la mission législative d'Environnement Canada et sapent la confiance des Canadiens envers le ministère. Ce sont là des paroles très dures. Les Canadiens voudraient avoir confiance dans le ministère de l'Environnement. Il serait vraiment déplorable que les amendes sévères pouvant aller jusqu'à 1 million de dollars prévues dans ce projet de loi ne soient jamais appliquées. Ce pourrait être le cas, par crainte de la législation fédérale-provinciale ou du fait que les provinces n'ont pas les moyens de mettre en vigueur les règlements prévus dans ce projet de loi, s'il est décidé que cela incombe à une province donnée plutôt qu'au gouvernement fédéral, ou encore pour d'autres raisons qui pourraient surgir.

● (1820)

Le fait est que les normes nationales sévères recommandées par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement sont essentielles pour résoudre les problèmes écologiques auxquels nous devons faire face. Or, avec ce projet de loi, je crains fort que le gouvernement n'aille dans la direction opposée aux recommandations de la Commission en déléguant, semble-t-il, la responsabilité aux provinces. Certaines d'entre elles seront moins bien placées pour prendre les mesures voulues. D'autres en seront incapables. Ainsi, l'application ne se fera pas de façon uniforme et on ne pourra compter sur une norme nationale bien précise, appliquée de la même façon dans toutes les provinces.

On en arrive ensuite aux fameux 37 millions de dollars qui sont versés à trois agences, sur cinq ans, afin de couvrir le coût d'application de ce projet de loi. Que peut-on faire sur cinq ans avec 37 millions de dollars, je vous le demande, monsieur le Président, lorsqu'on doit répartir cet argent entre trois organismes ou ministères différents? Très peu, si l'on souhaite sérieusement mettre en oeuvre ce projet de loi. C'est pourquoi j'ai déclaré tout à l'heure que l'interprétation de ce projet de loi, la version que nous en a donné la secrétaire parlementaire, ressemblait un peu à *Alice au pays des merveilles*. Je fais cette affirmation, car les ressources financières voulues n'existent tout simplement pas. Ce n'est pas en versant quelque 37 millions de dollars sur cinq ans à trois organismes qu'on pourra s'occuper des 60 000 produits chimiques qui existent dans l'univers qui nous entoure. En outre, il faut également se pencher sur les 1 000 produits chimiques qui sont mis sur le marché chaque année. La tâche est vraiment gigantesque.

Il est intéressant d'étudier certaines des observations mises sur papier par un professeur de l'Université McMaster, à

Protection de l'environnement—Loi

Hamilton. Il s'agit du professeur Ross Hume Hall qui était également membre du Conseil consultatif canadien sur l'environnement. Dans un article rédigé au printemps de cette année, il dit trouver catastrophique la méthode utilisée dans ce projet de loi, c'est-à-dire, ce qu'il appelle la méthode du produit chimique unique. Par là, il entend que le ministère examinera chaque produit selon une procédure qui a été bien établie par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et qui sera administrée en vertu de la Loi des aliments et drogues.

Selon lui, cette méthode ne nous permettra pas d'examiner les 60 000 produits chimiques industriels qui existent déjà. Pour constater l'absurdité de cette méthode, il suffit de faire un calcul rapide. Le personnel de la Direction des contaminants de l'environnement compte 19 employés. Il leur a fallu dix ans pour évaluer cinq produits chimiques. Si l'on multiplie 10 par 19, on constate qu'il a fallu 190 années-personnes pour établir cinq règlements. Selon le professeur Hall, les 10 000 employés d'Environnement Canada, à partir des concierges jusqu'au sous-ministre, pourraient établir 260 règlements par année; cela ne leur permettrait pas de s'occuper du millier de nouveaux produits chimiques qui sont mis sur le marché chaque année, et encore moins des 60 000 autres qui existent déjà. Cette analyse est révélatrice parce qu'elle se fonde sur ce qui s'est fait jusqu'ici. On peut donc se demander à quoi cela servirait en 1987 d'examiner chaque produit chimique séparément puisque cela prend nécessairement beaucoup de temps et exige beaucoup de travail de la part des scientifiques. Une multitude de produits chimiques attendraient leur tour bien longtemps.

J'espère que le ministère pourra réfuter les conclusions du professeur Ross Hume Hall. J'espère qu'il pourra établir que la technologie des laboratoires modernes permet aux scientifiques d'aller beaucoup plus rapidement et que la prédiction du professeur Hall ne se réalisera pas.

Il est impérieux de trouver le moyen d'appliquer ce projet de loi d'une manière qui tienne compte de la réalité, afin d'éviter aux futures générations de politiciens, dans 10 ou 20 ans, d'avoir à tier la conclusion qu'avec le projet de loi C-74, nous avons appliqué en fait la même formule et les mêmes méthodes qui avaient été appliquées en 1976 lorsque la première mesure législative sur les polluants avait été discutée et approuvée à la Chambre. J'espère qu'il ne se révélera pas que nous n'avons pas été en mesure, dans l'intervalle entre 1976 et 1986, de mettre au point de meilleures méthodes pour résoudre les problèmes que posent les applications complexes de la chimie.

Je termine en disant que nous allons proposer des amendements au comité. Nous espérons que le gouvernement, étant donné sa majorité écrasante, présentera lui-même des amendements en s'inspirant d'un débat qui, j'en suis certain, sera éclairé. Dans ce débat, il faut se pencher sur les intérêts de l'ensemble des Canadiens. Il faut veiller à ce que les futures générations de Canadiens ne souffrent pas des conséquences de notre négligence à empêcher que l'environnement soit pollué par des produits chimiques qui ne devraient pas être déversés dans la nature. Et il faut s'assurer que nous disposons d'une procédure très rigoureuse pour déterminer ce qui sera autorisé à être déversé dans l'environnement, en se fondant sur les conséquences à long terme sur la vie humaine et non pas sur la vie de rats de laboratoire.